

## REVUE ÉTRANGÈRE.

Nos lecteurs verront par les dépêches suivantes que la situation en France se complique. Il se prépare évidemment quelque mouvement sérieux. La majorité de la Chambre qui est monarchique paraît lasse du gouvernement de M. Thiers. Elle trouve qu'il est trop républicain.

## FRANCE.

Paris, 3 juillet. L'Assemblée Nationale s'occupe maintenant du projet de loi qui impose une taxe sur les matières premières. Les corridors sont remplis de spectateurs excités.

Les membres de la droite sont fermement déterminés de rejeter cette mesure et espèrent avoir la majorité avec l'aide des représentants des districts libre-échangistes du sud de la France. Parmi les questions qui ont été discutées se trouve la possibilité de la résignation du président Thiers et la nomination d'un triumvirat qui serait composé du maréchal McMahon, du général l'Admirault et peut-être du duc de Grammont. Les membres de la gauche donnent maintenant un appui unanime à M. Thiers. Ils ont eu une entrevue avec le président qui, en recevant la promesse de leur support, a fait un discours concis dans lequel il a explicitement annoncé que dans aucun cas il ne résignerait. M. Thiers dit aussi qu'il connaissait très bien toutes les intrigues de la droite et fit observer que la gauche pouvait mettre sa confiance en lui, car il défendra avec fermeté et de toutes ses forces, les intérêts de la république.

L'entrevue qui a eu lieu aujourd'hui entre M. Thiers et les délégués des diverses fractions de la droite a duré plus de deux heures et demie. Les délégués ont reconnu à diverses reprises les services rendus au pays par M. Thiers; ils ont également rendu hommage à son talent, à son génie même [l'un d'eux a prononcé ce mot;] ils n'ont cessé de témoigner à sa personne la plus entière déférence.

Quand les délégués ont abordé la question qui les amenait, en demandant au président de la République d'introduire des modifications dans la politique intérieure, en l'accentuant davantage dans un sens conservateur. M. Thiers a nettement posé la question en ces termes: Attend-on de lui qu'il travaille à une restauration monarchique? A Bordeaux, il a accepté la République; il a engagé son honneur à la consolider. Il renouvelle les déclarations qu'il a faites à Bordeaux et à Versailles; il ne fera rien contre elle: il travaille et travaillera à la consolider.

Les délégués l'ont alors interrompu pour lui dire qu'ils ne voulaient nullement détruire la République; qu'ils ne demandaient pas un changement dans la forme du gouvernement.— "Ce n'est pas assez de ne rien faire contre elle, a répliqué M. Thiers, il faut encore aider à la consolider."

Pour lui, il n'est pas républicain par tempérament ou par conviction ancienne, mais il estime qu'actuellement le maintien de la République est la garantie du salut de la France; toutes les restaurations monarchiques que l'on tenterait amèneraient une guerre civile dont on ne peut calculer les résultats, surtout en présence de l'occupation étrangère.

La politique du gouvernement est essentiellement conservatrice; les actes de toute la vie du président, ses opinions, les projets de loi qu'il a présentés, tout le prouve.

Le président est même plus conservateur que la majorité; on dit qu'il s'appuie sur la gauche; mais est-ce que dans presque toutes les questions importantes il ne s'est pas séparé d'elle? Est-ce qu'il n'a pas résisté à ses opinions?

M. Thiers ne voit donc pas comment il mérite les reproches qu'on lui adresse. Qu'on lui donne des garanties dans le gouvernement, qu'on crée une seconde Chambre, et il se fait fort de faire prédominer les principes conservateurs qui sont les siens, de les défendre contre les partis révolutionnaires, dans le cas où le pays envierait des représentants radicaux à la Chambre, ce que M. Thiers ne croit pas, car il sait que le pays est sage.

M. Thiers persiste dans sa politique. Il a juré de consolider la République; il met à cette œuvre tout son honneur. Il la veut modérée, conservatrice; elle seule peut nous garantir contre des agitations politiques qui seraient aussi intempestives que possibles, dans un moment où l'on négocie avec l'Allemagne et où l'on doit plus que jamais rechercher l'union.

Londres, 5 juillet. Une dépêche de Paris au *News* de cette ville dit que le gouvernement a récemment découvert une conspiration menaçante de Royalistes sous la direction du duc de Broglie, pour le renversement de la République. Le président Thiers a pris des mesures énergiques pour la détruire. On croit que ce mouvement est maintenant paralysé.

## ITALIE.

On se rappelle que plusieurs gendarmes du pape avaient été attaqués par les gardes nationaux et que l'un d'eux avait été tué par des gardes nationaux. Les coupables ont subi un procès, mais ils ont été acquittés. Tout le temps que les débats ont duré la canaille de Rome a encombré le Palais de Justice et cherché par tous les moyens à intimider témoins, juges et jurés. Après le procès les accusés ont été portés en triomphe à travers les rues de la ville. Les témoignages avaient été écrasants, les attentats les plus odieux contre les défenseurs du pape sont à l'heure qu'il est un titre d'honneur pour la révolution italienne. A Paris comme à Rome les choses marchent et l'explosion ne tardera pas à avoir lieu.

## LE MARÉCHAL VAILLANT

Samedi, le 3 juin, on rendait à l'église Sainte-Clotilde, à Paris, les derniers devoirs au maréchal Vaillant.

Les titres et les distinctions dont le second Empire, l'avait comblé étaient mérités par d'anciens et brillants services de guerre.

Légionnaire dès 1813, il avait été à Dantzick, à Ligny, à Waterloo. Sa conduite pendant la campagne de Russie lui avait valu une citation à l'ordre de l'armée.

Sous les régimes suivants, il n'est pas un siège important auquel il ne prenne part. Il est blessé devant Alger. Il contribue à la prise d'Anvers, et surtout à celle de Rome, où des pouvoirs secrets l'autorisaient, dit-on, à remplacer le général Oudinot.

Sa nomination au maréchalat date de 1851.

Il eut la lourde charge du ministère de la guerre pendant la guerre de Crimée, et il la supporta de façon à nous faire regretter qu'il ne l'eût point conservée seize ans plus tard.

A l'armée d'Italie, nous le retrouvons comme major général. A dater de 1860, commence pour le maréchal une vie ministérielle toute nouvelle. Grand maréchal du palais, ministre des Beaux-Arts et de la maison de l'empereur, comte de l'Empire et membre du conseil privé, il reste dans ces hautes sphères ce qu'il avait toujours été: grand travailleur, administrateur de haute capacité, bourru par affectation, simple jusqu'à la parcimonie en ce qui regarde les petits détails de la vie et ce qu'on appelle dans le monde, la *représentation*. Car, à l'occasion, et son pays natal, la Bourgogne, en sait quelque chose, il savait être vraiment généreux.

Je dois ajouter que sa brusquerie préméditée n'excluait pas une finesse inconnue à bien des courtisans passés maîtres en l'art de politesse.

Membre libre de l'Institut depuis 1833, il était fort assidu aux séances, et n'a jamais cessé de témoigner pour les sciences naturelles d'un amour qui lui a permis plus d'une fois de se soustraire aux corvées de la vie officielle.

Il était resté à Paris après le 4 septembre. Il demeura pendant le siège, et la manifestation défilante dont il faillit un jour y être la victime prouve que notre population ne sait pas encore à quel point l'amour du devoir et du pays prime chez un vrai général toute autre sympathie.

Son paradis était son jardin de Vincennes,—un jardin dont la ville de Paris avait fourni le terrain.

## MEURTRE À TERRENEUVE.

Le 3 courant se terminait, à St. Jean de Terre-Neuve, par la condamnation à mort, le procès d'un nommé Geeham et d'une femme du nom de Sears, accusés du meurtre de la femme de Geeham et de son beau-frère Sears.

La preuve démontra amplement que Geeham avait tué Sears et que l'infortunée femme avait été étranglée afin d'entretenir plus librement le commerce illicite qui existait entre Geeham et la femme Sears.

Ils couvrirent si bien les traces de leur crime que d'abord ils ne furent point soupçonnés de meurtre. On supposait que Sears était parti, et on pensait que la femme était morte de causes naturelles. Geeham la veilla deux nuits, lui donna des funérailles respectables, alla chez l'évêque et lui paya 5 louis pour grand-messe et un service pour le repos de son âme, et avait fini par mettre une petite croix sur sa tombe. Mais l'heure de la découverte sonna, et il ne manqua pas une maille à la chaîne pour compromettre les coupables, quoique la part prise au meurtre par l'infortunée femme ne paraissait pas. Le correspondant d'un journal d'Halifax, décrit comme suit la fin du procès:

La scène dans la Cour le dernier jour du procès ne sera pas de sitôt oubliée par ceux qui en ont été les témoins. Les prisonniers furent amenés à la barre, Geeham ayant la même fermeté qu'il avait conservée, sans fléchir durant tout le procès, la femme ayant l'air hagard et usé, et se cachant autant que possible des regards publics. Elle s'était évidemment préparée à paraître en public, et avec une attention féminine, avait essayé de paraître le mieux possible avec son vieil attirail. Elle s'était procuré quelques fleurs artificielles pour le pauvre petit chapeau qu'elle portait sur le nez ainsi qu'un petit collet de dentelle pour son cou. Un gilet noir et une robe d'indienne complétaient son costume.

Elle n'a rien d'attrayant dans son apparence et nulles prétentions à la beauté. Geeham est un homme grossier et corpulent, de 48 ans, avec un regard fin et cruel dans ses petits yeux enfoncés. Sa tête indique une forte animalité et une grande fermeté. Le jury avait été renfermé tout le dimanche et arriva en cour le lundi avec un air reposé. Les juges vinrent prendre leur siège et l'avocat de Geeham commença son adresse au jury. Pendant ce discours, Geeham s'essuya souvent les yeux, seul signe de faiblesse qu'il montra durant tout le procès, mais par un effort désespéré, il surmonta bientôt cette défaillance. Son avocat essaya de faire le mieux d'une si triste cause, et déploya beaucoup de capacité dans son adresse; la Couronne récapitula avec un terrible effet. Vint alors la charge du juge, calme, sans passions, analysant fidèlement la preuve, indulgent envers la prisonnière et insistant sur chaque point qui lui paraissait favorable. Le jury se retira et fut absent deux heures et trois quarts à considérer leur verdict. Enfin on annonce qu'ils s'accordaient. Ils prirent leurs sièges, et au milieu du silence de mort de la vaste assistance, le président prononça la sentence: "Nous trouvons Patrick Geeham et Johanna Hamilton coupables; avec une forte recommandation à la clémence." Alors le greffier s'adresse à Geeham et lui demanda s'il avait quelque raison pour que sentence ne fut pas prononcée contre lui.

D'une voix puissante qui résonna dans toute la bâtisse Geeham protesta de son innocence, et demanda pour son avocat permission de lire un papier qu'il avait écrit. Ce qui fit fait, mais ce n'était qu'une simple répétition de l'histoire absurde du faucon et du coup de fusil accidentel. Alors le juge en chef prononça les mots solennels de la sentence. Il dit aux prisonniers qu'ils avaient eu un procès impartial, et le secours d'un savant avocat, et qu'ils avaient été trouvés coupables par un jury de leurs concitoyens; un verdict dans la justice duquel le juge concourait pleinement.

Il leur rappela l'énormité de leur crime, et les pria de demander miséricorde. Alors d'une voix tremblante d'émotion, il dit: "La sentence de la cour est que vous soyez conduits au lieu d'où vous venez et y soyez chacun pendus par le cou, jusqu'à ce que mort s'ensuive, et que vos corps soient enterrés dans les bornes de la prison, et puisse un Dieu de miséricorde avoir pitié de vos âmes." Ces mots avaient à peine été prononcés que Geeham s'écria d'un ton élevé: "Eh bien ce sera le supplice de l'innocent."

La misérable femme éclata en hautes lamentations, qui résonnèrent par toute la cour, faisant tressaillir chaque spectateur de ses cris d'angoisses: "O mon Dieu! faut-il que je sois pendue! O mettez-moi en prison et gardez-moi toujours, mais ne me mettez pas un cable au cou. Laissez-moi me traîner à genoux aux pieds du juge." En lâchant ces cris terribles et attendrissants, elle fut amenée hors de la cour, Geeham lui-même sembla un instant vaincu et fut porté au silence par les cris désespérés de son associée dans le crime. L'avocat de la femme Hamilton, demanda alors à la cour que l'exécution de sa sentence soit retardée, vue qu'elle était enceinte. Alors le juge en chef ordonna au shérif de sommer un jury de matrones pour vérité de cette prétention.

Le matin suivant, on voyait un rare spectacle dans la cour, douze matrones s'avancèrent dans la boîte du jury et furent assermentées.

La prisonnière se retira avec elles: à leur retour, elle annonça que la grossesse était avancée de six mois et demi.

Alors le juge accorda un répit jusqu'au 20 novembre. Le jour de l'exécution de Geeham n'est pas encore fixé. On pense que la sentence de la prisonnière sera ultérieurement commuée en un emprisonnement perpétuel; mais pour Geeham il n'y a pas d'espoir. Il reste à voir si la perspective de la mort adoucira sa nature revêche.—*Moniteur Acadien*.

## FAITS DIVERS.

A Buenos-Ayres tout le monde va à cheval, même les mendicants. Des gens qui *quellent* à cheval! ce doit être curieux.

SAGESSE ANIMALE.—Il y a quelques jours un individu aux États-Unis conduisait par la bride une magnifique jument. L'individu était tellement ivre qu'il pouvait à peine se tenir sur ses jambes. La belle jument surveillait attentivement son malheureux maître, et chaque fois qu'elle le voyait sur le point de baisser la poussière du chemin, elle le prenait au collet et le relevait. Une douzaine de fois elle lui rendit ce service. Ce n'est pas tout; notre homme ayant rencontré quelqu'un avec qui il était en mauvais termes, une querelle s'en suivit, un coup de poing envoya rouler notre homme dans les pattes de sa jument. Celle-ci, fidèle jusqu'au bout, le releva et d'un rapide coup de pied jeta sur le dos l'adversaire de son maître.

Un télégramme de Durham raconte la mort subite d'un vieillard nommé William Ceaton, arrivée dans les circonstances suivantes:

Il était d'un parti qui tirait du bois de la forêt. Sa voiture était la dernière. Eprouvant quelque difficulté, il entra dans les broussailles pour y couper un bâton. Pendant ce temps-là ses compagnons avaient pris de l'avance. Ne le voyant point venir, ils appelèrent, et ne recevant point de réponse, ils revinrent sur leurs pas et trouvèrent le vieillard mort son bâton à la main. Il n'avait pas la moindre égratignure. Le Coroner a tenu une enquête et le verdict a été "mort subitement par la visite de Dieu."

La ville d'Halifax a été mise en émoi l'autre jour par la nouvelle d'un crime affreux qui avait été frustré par le courage de deux femmes.

Un vieillard du nom de J. D. Longard demeurait à quatre milles d'Halifax avec sa famille et une dame en visite. Dans le cours de la journée il vit rôder autour de sa maison un individu à mine suspecte. Il l'interrogea et apprit que c'était un matelot nommé Muleahy. M. Longard lui donna de l'argent pour obtenir un logis et le pria de s'éloigner, le vagabond n'en fit rien.

La terreur régnait dans la maison de Longard. On éteignit les lumières de bonne heure et chacun s'arma, Longard d'un fusil et mademoiselle Emma Longard d'un couteau-poignard, après avoir revêtu les habits d'un frère absent.

Vers dix heures la porte fut enfoncée et le voleur parut. M. Longard arma son fusil qui refusa de partir. Muleahy le lui arracha des mains et le saisissant il l'eut étranglé si mademoiselle Longard et les autres dames n'eurent accourues à son secours.

La première donna un violent coup au voleur. Finalement elles réussirent à le terrasser. Des voisins attirés par le bruit les aidèrent à le lier et à le remettre à la police. Ses blessures sont si graves qu'il a fallu le transporter à l'hôpital. Les autres combattants sont aussi plus ou moins grièvement blessés.

LA LECTURE DES ROMANS.—Dans un modeste logement du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris, raconte la *Liberté*, demeurait une jolie petite fille de quatorze ans et demi, dont les parents s'absentaient assez longtemps, dans le courant de la journée, pour laisser à leur enfant le temps de lire les journaux et les romans.

Or, hier, en rentrant chez elle, la malheureuse mère tomba évanouie devant l'affreux spectacle qui s'offrait à sa vue: la jeune fille était là, devant elle, couchée à plat ventre, asphyxiée par le charbon d'un fourneau fumant encore, en même temps qu'étranglée par un mouchoir qu'elle avait roulé autour du cou: les deux jambes étaient brûlées jusqu'aux genoux, et, détail horrible, la bottine gauche était à un mètre du cadavre, conservant encore le pied qu'elle avait chaussé.

Sur la commode, des journaux, la *Loche*, le *Rappel*, l'*Almanac Démocratique la Lanterne*! D'un paquet de romans, elle s'était fait un oreiller pour attendre la mort. Enfin, à côté d'elle, un écrit au crayon contenait ces mots:

"Je me fais mourir; la seule chose que je demande à papa et à maman, c'est que mon corps n'entre pas à l'église."

## NOUVELLES DE MANITOBA.

Le R. P. Lacombe, que Sa Grandeur Mgr Grandin a fait Grand-Vicaire du diocèse de St. Albert, est arrivé avec le chef des tribus crises de la prairie, Abraham Herboodiforante, déjà baptisé, et qui a fait ici sa première communion et reçu le sacrement de confirmation.

Le R. P. Lacombe, qu'un séjour incessant de 19 années et des travaux apostoliques considérables parmi les sauvages de la prairie ont familiarisés avec la langue et les mœurs de ces tribus nomades, s'en va en Canada, premièrement solliciter des secours pour le diocèse de St. Albert dont les ressources sont aux trois quarts taries depuis la dernière guerre en France, et en second lieu tâcher de faire imprimer un dictionnaire complet de la langue crise [ou algonquine] et quelques livres religieux indispensables au succès de la foi dans les lointaines missions de St. Albert.

Le R. P. Lacombe, quoiqu'usé par les fatigues et les privations d'une vie de 19 ans parmi les sauvages, n'a pas hésité à entreprendre ce nouveau et périlleux pèlerinage à la voix de son pieux Evêque dans l'intérêt des âmes à sauver. Espérons que le Bas-Canada ne restera pas sourd à sa parole.

Les ouvrages du R. P. sont des monuments scientifiques d'une grande valeur où les philologues trouveront amplement à puiser et à s'instruire. Ils sont une gloire pour le Bas-Canada.

Que le R. P. Lacombe nous permette de lui souhaiter succès santé et bonheur dans le voyage qu'il doit entreprendre ces jours-ci.—*Méris* du 26 juin

Discussion politique. L'un des deux adversaires est un médecin.

—Je n'ai jamais changé d'opinion! crie son interlocuteur.  
—Et moi, hurle le médecin, je n'ai jamais crié: *Vive* personne!